

REFERENCE : BULLETIN OFFICIEL N° 4384 - 19 moharrem 1417 (6-6-96)

Arrêté du ministre de la santé publique n° 719-96 du 23 kaada 1416 (12 avril 1996) portant création des sections : « orthophonie » et « orthoptie » au niveau de 1er cycle des Instituts de formation aux carrières de santé.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu le décret n° 2-93-602 du 13 jourmada II 1414 (29 octobre 1993), notamment son article 18,

ARRETE:

ARTICLE PREMIER. - Il est créé au niveau du premier cycle des de formation aux carrières de santé les sections suivantes :

- Section « orthophonie » ;
- Section « orthoptie ».

ART. 2. - Les sections : « orthophonie » et « orthoptie » sont à l'Institut de formation aux carrières de santé de Rabat.

ART. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 23 kaada 1416 (12 avril 1996).
DR AHMED ALAMI.

REFERENCE : BULLETIN OFFICIEL N° 4384 - 19 moharrem 1417 (6-6-96)

Arrêté du ministre de la santé publique n° 720-96 du 23 kaada 1416 (12 avril 1996) complétant l'arrêté du ministre de la santé publique n°1653-94 du 23 hija 1413 (3 juin 1994) portant régime des concours d'admission aux instituts de formation aux carrières de santé.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu l'arrêté n° 1653-94 du 23 hija 1414 (3 juin 1994) portant régime concours d'admission aux instituts de formation aux carrières de , tel qu'il a été complété ;

Vu l'arrêté n° 719-% du 23 kaada 1416 (12 avril 1996) instituant des sections : « orthophonie » et « orthoptie » au niveau du 1er cycle instituts de formation aux carrières de santé,

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. - L'article 3 de l'arrêté n° 1653-94 du 3 hija 1414 (3 juin 1994) susvisé est complété comme suit :

« Article 3. - Le concours d'admission au 1er cycle comporte deux épreuves écrites et un entretien.

« a).....
« 1)

« 2) Les disciplines faisant l'objet de la 2e épreuve varient en « fonction de la section (durée : 2 heures - coefficient : 2) :

SECTION	EPREUVES
- Infirmier polyvalent	Sciences naturelles
-	
-	
-	
-	
- Orthoprothésiste	Physique
- Orthophoniste	Sciences naturelles
- Orthoptiste	Sciences naturelles et physique

ART. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 23 kaada 1416 (12 avril 1996).

Dr AHMED ALAMI.

